



PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE D'AUTRAY
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ÉLISABETH

Séance ordinaire du conseil de la municipalité de Sainte-Élisabeth, tenue le 15 mai 2023, à 19 h 00, au 2391, rue Principale, Sainte-Élisabeth centre Primevère.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, monsieur Louis Bérard, déclare l'assemblée ouverte à 19 h 05 .

Les membres du conseil présents sont : madame Josée Leclair et messieurs Benoit Desrochers, Olivier Guilbert Choinière, Pierre Coutu et Serge Perreault formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Louis Bérard.

Sont absents : madame Marie-Claude Ayotte et monsieur Pierre Coutu

Monsieur David Paradis-Lapointe, directeur général et greffier-trésorier, est aussi présent et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2023-05-084

Il est proposé par monsieur Serge Perreault et appuyé par monsieur Olivier Guilbert Choinière d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

Le maire demande le vote.

Adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour se retrouve à la page suivante.



ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. CORRESPONDANCE

4. GREFFE

- 4.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 17 AVRIL 2023
- 4.2 AVIS DE MOTION : 534-2023 RÈGLEMENT POUR FRAIS DE PARCS
- 4.3 AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT DE ZONAGE POUR CERTAINS USAGES
- 4.4 DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 535-2023 RÈGLEMENT DE DÉLÉGATION DE POUVOIRS
- 4.5 DÉPÔT DE LA DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PRACIM – VOLET 1

5. TRÉSORERIE

- 5.1 DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉCAISEMENTS ET DÉBOURSÉ AU 30 AVRIL 2023
- 5.2 DÉPÔT DES COMPTES À PAYER AU 9 MAI 2023
- 5.3 DÉPÔT DE LA LISTE DES ENGAGEMENTS AU 12 MAI 2023
- 5.4 RAPPORT FINANCIER PRÉLIMINAIRE AU 30 AVRIL 2023
- 5.5 AUTORISATION D'AIDE FINANCIÈRE AUX ORGANISMES AGISSANT SUR LE TERRITOIRE
- 5.6 APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR UNE SURFACE ASPHALTÉE MULTIUSAGE DE 1914 MÈTRES CARRÉS
- 5.7 CADEAUX ET REMERCIEMENTS : 29 ANS AU SERVICE DE LA MUNICIPALITÉ
- 5.8 AUTORISATION DE DÉPENSE : SOMMET MUNICIPAL 2023 – LANAUDIÈRE ENGAGÉE POUR L'ENVIRONNEMENT
- 5.9 AUTORISATION DE DÉPENSE : RENOUVÈLEMENT INTERNET BIBLIOTHÈQUE 3 ANS- COGECO

6. RESSOURCES HUMAINES

- 6.1 EMBAUCHE D'UN EMPLOYÉ TEMPORAIRE AUX TRAVAUX PUBLICS
- 6.2 DÉMISSION : EMPLOYÉ 01-0014
- 6.3 ENTÉRINER LE STATUT D'EMPLOI RÉGULIER (PERMANENT) POUR L'EMPLOYÉ 01-00032
- 6.4 BOURSE DE PERFECTIONNEMENT EN ANIMATION ET OFFRES D'EMPLOI EN COURS
- 6.5 POLITIQUE DE GESTION DES ACCIDENTS DE TRAVAIL

7. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- 7.1 DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL
- 7.2 SUIVI DE L'APPEL DE PROJETS POUR LE STATIONNEMENT DE L'HÔTEL DE VILLE
- 7.3 RÉSOLUTION DE SOUTIEN POUR LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARIE-SALOMÉ

8. LOISIRS ET PARCS

- 8.1 INFO : JOURNÉE VERTE – 20 MAI 2023 10H À 14 H
- 8.2 SERVITUDE POUR PISTE CYCLABLE AU BÉNÉFICE DE LA MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-LOURDE
- 8.3 AUTORISATION DE DÉPENSE : NIVÈLEMENT ET AMÉNAGEMENT TERRAIN DE SOCCER

9. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

- 9.1 RAPPEL : PETIT BAC DE COMPOSTAGE : SEMAINE DU 23 AU 26 MAI 2023

10. TRAVAUX PUBLICS

- 10.1 AUTORISATION DE DÉPENSE : PROGRAMME D'INSTALLATION OBLIGATOIRE DE COMPTEURS D'EAU POUR LES COMMERCE ET L'AGRICULTURE
- 10.2 DÉMARCHE DE RECHERCHE DE FUITE ET CONSOMMATION INHABITUELLE

11. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 11.1 DÉPÔT DES RAPPORTS TRIMESTRIELS
- 11.2 COUVERTURE DE PROTECTION INCENDIE DU TERRITOIRE
- 11.3 PROJET PILOTE DU SENS UNIQUE SUR LA RUE SAINT-THOMAS

12. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

14. LEVÉE DE LA SÉANCE



3. CORRESPONDANCE

La correspondance concernant les élus en date du 11 mai 2023 est déposée.

4. GREFFE

4.1 Adoption du procès-verbal du 17 avril 2023

2023-05-085

Considérant que les élus ont pu consulter individuellement les procès-verbaux avant la séance.

À noter, dans la résolution
2023-04-070, le deuxième considérant aurait dû être :

CONSIDÉRANT QUE **une seule solution a été analysée.**

Il est proposé par madame Josée Leclair et appuyé par monsieur Serge Perreault d'adopter le procès-verbal du 17 avril 2023.

*Le maire demande le vote.
Adopté à l'unanimité.*

4.2 Avis de motion : 534-2023 Règlement pour frais de parcs

Considérant l'avis de motion donné le 20 mars 2023 dont son effet de gel vient à échéance le 20 mai prochain.

Considérant qu'il est de la volonté des élus de poursuivre l'étude d'un projet de règlement en ce sens.

Il est donné avis par monsieur Benoit Desrochers que lors d'une séance ultérieure un projet de règlement établissant les modalités de lotissement pour frais de parcs sera déposé.

4.3 Avis de motion : Règlement de zonage pour certains usages

Considérant l'avis de motion donné le 20 mars 2023 dont son effet de gel vient à échéance le 20 mai prochain.

Considérant que les sujets en réflexion concernent : la culture commerciale de cannabis, des minimaisons ainsi que l'usage de conteneur en milieu urbain.

Considérant qu'il est de la volonté des élus de poursuivre l'étude d'un projet de règlement en ce sens.

Il est donné avis par monsieur Benoit Desrochers que lors d'une séance ultérieure un projet de règlement établissant les modalités de pour les usages de tous les secteurs sera déposée.



4.4 Dépôt du projet de règlement 535-2023 Règlement de délégation de pouvoirs

Il est déposé par monsieur Serge Perreault le projet de règlement 535-2023 Délégation de pouvoirs. Ce projet de règlement met à jour les pouvoirs délégués à certains employés-cadres dans le fonctionnement normal de la municipalité. Le seuil de délégation d'autorisation des dépenses octroyée à la direction générale passerait de 20 000\$ à 10 000\$ à l'exception de certaines dépenses dont les seuils maximums seront les suivants :

Réparation de l'aqueduc et égout	20 000\$
Formations et perfectionnement	1 000\$
Adhésions	300\$
Gratification, cadeaux et autres éléments similaires	250\$
Dons et contributions volontaires	0\$

Également, les employés-cadres pourront désormais engager directement la municipalité aux conditions suivantes :

- Concerner leur département
- Ne pas créer des engagements cumulatifs de plus de 75% du budget autorisé dans un poste spécifique
- Ne pas être supérieur à 2500\$

Lors des absences de la direction générale, les pouvoirs normalement attribués à celle-ci pourront être délégués à un autre employé-cadre, à la condition que cette attribution temporaire et supplémentaire soit réalisée par écrit avec copie au maire.

De plus, conformément au code municipal, le règlement fera un rappel des obligations de déposer mensuellement les rapports des engagements octroyés, mais non réalisés et cela, peu importe le montant de l'engagement.



4.5 Dépôt de la demande d'aide financière au PRACIM – volet 1

- CONSIDÉRANT QUE le ministère des Affaires municipales et de l'habitation a confirmé à la municipalité le 31 mai 2022 une demande de traitement prioritaire pour le projet de conversion de l'église.
- CONSIDÉRANT QUE le 5 mai 2023, le ministère a confirmé que le projet respecte la Loi sur la laïcité de l'État.
- CONSIDÉRANT QUE le ministère a estimé l'aide financière à 70% des coûts du projet admissible. Ce taux sera réévalué au moment de la recommandation d'aide financière et s'appliquera sur le cout maximal admissible fixé par le Ministère.
- CONSIDÉRANT QUE l'espace pour la bibliothèque n'est pas admissible, sans aucun jugement défavorable sur son bienfondé.
- CONSIDÉRANT QUE la municipalité s'engage à accorder dans un délai maximal de 12 mois, les services professionnels, si ceux-ci n'ont pas déjà été accordés précédemment.
- CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres et les autres renseignements requis doivent être fournis dans un délai maximal de 24 mois.
- CONSIDÉRANT QUE tant que la promesse d'aide financière ne sera pas signée par la ministre, aucun contrat de construction ne doit être alloué.

Il est proposé par madame Josée Leclair et appuyé par monsieur Serge Perreault de confirmer l'autorisation du dépôt de la demande d'aide financière.

Que la municipalité a pris connaissance du guide complet du PRACIM et qu'elle s'engage à respecter toutes les conditions qui s'appliquent à elle.

Que la municipalité, si elle obtient une aide financière pour son projet, s'engage à payer sa part des coûts admissibles à celui-ci ainsi que les coûts d'exploitation continue et d'entretien du bâtiment subventionné.

Que la municipalité, si elle obtient une aide financière pour son projet, confirme qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au PRACIM associés à son projet, y compris tout dépassement de coûts.

Adopté à l'unanimité.

Il y a 1 intervention de la population.



5. TRÉSORERIE

5.1 Dépôt de la liste des décaissements et déboursé au 30 avril 2023

2023-05-087

Le directeur général et greffier-trésorier dépose journal des déboursés détaillant les paiements faits par chèque et par virement bancaire en date du 30 avril 2023.

Il est proposé par monsieur Serge Perreault et appuyé par monsieur Olivier Guilbert Choinière d'autoriser les paiements non encadrés par la politique de délégation de pouvoir.

Salaires incluant charges sociales	55 763.56
Fournisseur : HQ, Bell, Energir, Telus	6 346.83
Fournisseurs, autres dépenses	203 993.38
Aide-financière aux organismes	0.00
Aide-financière aux citoyens (loisirs, toilette, arbres)	1 109.23
Aide-financière aux investissements	0.00
Paieement d'emprunt	33 521.24
Total des déboursés du mois d'avril 2023	300 734.24

Les 5 plus grandes dépenses excluant les salaires sont :

MRC de D'Autray	97 543.08
Les Entreprises L. Laporte de Bayonne inc.	33 182.96
GBI experts-conseils inc.	11 210.07
Nordikeau inc.	8 903.09
EBI Environnement	8 678.37

Adopté à l'unanimité.

5.2 Dépôt des comptes à payer au 9 mai 2023

Le directeur général dépose l'état des comptes fournisseurs, soit les factures reçues, mais payables ultérieurement.

5.3 Dépôt de la liste des engagements au 9 mai 2023

Le directeur général et greffier-trésorier, conformément à l'article 961.1 du Code municipal, a déposé la liste des engagements pris par tout employé municipal délégué par règlement, d'engager des fonds de la Municipalité. Cette liste comporte tous les engagements passés et présents qui n'ont pas été réalisés en date du 9 mai 2023.

5.4 Rapport financier préliminaire au 30 avril 2023

David

Le directeur général dépose le rapport financier des activités de fonctionnement en date du 30 avril 2023, sujet à vérification à l'interne.



2023-05-088

5.5 Autorisation d'aide financière aux organismes agissant sur le territoire

CONSIDÉRANT QU' il est important de supporter les organismes présents ou agissant sur notre territoire pour des besoins ponctuels.

Il est proposé par monsieur Olivier Guilbert Choinière et appuyé par monsieur Benoit Desrochers d'autoriser les aides financières suivantes aux organismes de façon ponctuelle :

108.75\$ Société des amis du patrimoine Bayollais,
soit 25% des assurances responsabilité 2022-2023

Location(s) de salle 0\$ Zone Bayonne

Cette dépense affectera le poste budgétaire 02 70292 970 Subventions aux organismes.

Adopté à l'unanimité.

5.6 Appel d'offres public pour une surface asphaltée multiusage de 1914 mètres carrés

2023-05-089

CONSIDÉRANT QUE les priorités municipales ont évolué;

CONSIDÉRANT QUE les attentes concernant la nature de la surface ont évoluées.

Il est proposé par monsieur Benoit Desrochers et appuyé par madame Josée Leclair d'annuler l'appel d'offres pour le sujet en objet.

Adopté à l'unanimité.

5.7 Cadeaux et remerciements : 29 ans au service de la municipalité

2023-05-090

Il est proposé par monsieur Serge Perreault et appuyé par monsieur Benoit Desrochers d'autoriser une dépense maximale de 1 250\$ plus les taxes applicables pour un dîner de remerciement ainsi qu'un cadeau à Nathalie Lefebvre pour ses 29 années d'emploi à la municipalité.

Cette dépense affectera le poste budgétaire 02 11000 670 Réceptions et activités des élus.

Adopté à l'unanimité.

Il y a 3 interventions de la population.



2023-05-091

5.8 Autorisation de dépense : Sommet municipal 2023 – Lanaudière engagée pour l’environnement

Il est proposé par Josée Leclair et appuyé par monsieur Benoit Desrochers d’autoriser une dépense 50\$, plus les taxes applicables, par participant pour le sommet municipal 2023 qui se déroulera à Joliette le 14 et 15 juin prochain, ainsi que les frais de déplacement, pour 2 représentants municipaux soit M. Louis Bérard et M. Serge Perreault. En cas d’empêchement, tout autre élu pourra les remplacer aux mêmes modalités.

Cette dépense affectera le poste budgétaire 02 11000 310 Frais de déplacement et 02 11000 610 Réceptions et activités des élus.

Adopté à l’unanimité.

5.9 Autorisation de dépense : Renouveau internet bibliothèque 3 ans - Cogeco

2023-05-092

CONSIDÉRANT QUE	l’entente de service de 2 ans est terminée.
CONSIDÉRANT QUE	la téléphonie se réalise par l’internet et que les besoins sont très limités.
CONSIDÉRANT QUE	l’offre la plus avantageuse est de 64.95\$ par mois durant 36 mois pour 80 mbs avec le même fournisseur soit DERY/Cogeco.
CONSIDÉRANT QUE	l’accès internet à la fin des travaux de l’église sera fourni par la MRC, mais l’installation sera complétée à la fin des travaux pour éviter tout bris éventuel.

Il est proposé par monsieur Serge Perreault et appuyé par monsieur Olivier Guilbert Choinière d’autoriser la signature d’une entente de service 3 ans selon les modalités établies précédemment.

Cette dépense affectera le poste budgétaire 02 70230 331 Télécommunication de la bibliothèque.

Adopté à l’unanimité.



6. RESSOURCES HUMAINES

2023-05-093

6.1 Embauche d'un employé temporaire aux travaux publics

CONSIDÉRANT l'absence pour raison de santé de façon prolongée d'un journalier.

Il est proposé par monsieur Benoit Desrochers et appuyé par monsieur Serge Perreault de procéder à l'embauche de Alain Dubois, à titre de journalier temporaire au service des travaux publics.

Le tout selon les modalités de la convention collective.

Adopté à l'unanimité.

2023-05-094

6.2 Démission : Employé 01-0014

Il est proposé par madame Josée Leclair et appuyé par monsieur Serge Perreault d'accepter la démission de l'employée 01-0014 avec sa dernière journée de travail le 19 mai 2023.

Adopté à l'unanimité.

2023-05-095

6.3 Entériner le statut d'emploi régulier (permanent) pour l'employé 01-00032

CONSIDÉRANT QUE l'expérimentation depuis le 13 février confirme les besoins de la municipalité pour une préposée à l'émission des permis à temps partiel soit minimalement de 15h30 par semaine durant toute l'année.

CONSIDÉRANT QUE les besoins pour la réception et le soutien aux activités nécessitent minimalement 15h30 par semaine durant toute l'année.

Il est proposé par Josée Leclair et appuyé par monsieur Olivier Guilbert Choinière d'entériner le passage de l'employé 01-00032 à un statut d'employé régulier conformément à la convention collective lorsque sa période de probation sera complétée, sauf avis contraire de la direction générale d'ici à ce moment. Ce moment étant prévu le 16 juin 2023.

Adopté à l'unanimité.



6.4 Bourse de perfectionnement en animation et offres d'emploi en cours

Les candidatures pour des jeunes de 13-14-15-16 ans (aux études) de notre territoire pour obtenir une bourse de perfectionnement en animation sont toujours ouverte. Une bourse de 200\$ par semaine est disponible.

Les offres d'emplois sont toujours en cours ou prolongées :

- Aide-journalier (syndiqué – temporaire – banque de candidature)
- Journalier (syndiqué – temporaire – banque de candidature)
- Surintendant aqueduc et travaux publics (cadre – permanent)
- Agente administrative (syndiqué – permanent)

6.5 Politique de gestion des accidents de travail

2023-05-096

CONSIDÉRANT QU' il est au bénéfice de tous les intervenants de préciser les attentes et les actions prévues par l'employeur en lien avec les accidents de travail.

Il est proposé par madame Josée Leclair et appuyé par monsieur Serge Perreault d'adopter la politique de gestion des accidents de travail dans une optique de saine gestion, d'équité et de justice.

*Le maire demande le vote.
Adopté à l'unanimité.*

7. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

7.1 Dépôt du rapport mensuel

La direction générale dépose le rapport mensuel de l'urbanisme. Il y a eu 11 permis émis pour une valeur de 161 027\$ en avril et un total de 652 027\$ depuis le début d'année.

7.2 Suivi de l'appel de projets pour le stationnement de l'hôtel de ville

Un seul projet a été déposé et concerne l'école. Considérant qu'il ne s'agit pas de la vente du terrain et que la location serait à 0\$, la réalisation est déléguée aux fonctionnaires dans les limites autorisées par règlement.



7.3 Résolution de soutien pour la municipalité de Sainte-Marie-Salomé

CONSIDÉRANT QUE la situation vécue par la municipalité de Sainte-Marie-Salomé pourrait se présenter sur le territoire de la municipalité de Sainte-Élisabeth ;

CONSIDÉRANT QUE cette situation démontre le manque de moyen des municipalités de moyennes et petite envergure contre les contrevenants en particulier lorsque cela concerne les dossiers de la CPTAQ ou de l'environnement ;

Il est proposé par monsieur Benoit Desrochers et appuyé par monsieur Olivier Guilbert Choinière de solliciter la collaboration de toutes les parties en présentes afin de résoudre efficacement, rapidement et avec considération des conséquences vécues par la municipalité, notamment la remise en état du réseau routier dû aux actes répréhensifs liés à l'environnement. Qu'une révision des mécanismes de protection de l'environnement soit revue afin de pouvoir agir plus rapidement lors d'infraction et que les municipalités soient reconnues comme des victimes de ces actes de facto avec pleine compensation pour les biens municipaux, notamment le réseau routier.

De transmettre la présente résolution au gouvernement du Québec, au ministère de l'environnement, au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, aux députés fédéraux et provinciaux du territoire, à la fédération québécoise des municipalités, à l'union des municipalités du Québec et à la municipalité de Sainte-Marie-Salomé.

*Le maire demande le vote.
Adopté à l'unanimité.*

Un complément d'information est demandé dans la salle.

8. LOISIRS ET PARCS

8.1 Info : Journée verte – 20 mai 2023 10h à 14 h

La Municipalité de Sainte-Élisabeth tiendra sa traditionnelle et attendue Journée verte le samedi 20 mai prochain dès 10h au parc Primevère (2391, rue Principale) afin de distribuer gratuitement du compost et des pousses d'arbres.

À voir également sur place un atelier interprété par la Zone Bayonne ainsi qu'une vente de plans de jardin organisé par les Trésors d'Élisabeth dont les profits seront remis à la Guignolée de Sainte-Élisabeth.

Finalement, pour divertir toute la famille, des jeux de Kermesse et un jeu gonflable seront disponibles gratuitement. Cet événement se déroulera jusqu'à 14 h et aura lieu beau temps, mauvais temps!

Une preuve de résidence sera exigée pour accéder à cette Journée verte et seuls les citoyens de Sainte-Élisabeth y ont accès.



2023-05-098

8.2 Servitude pour piste cyclable au bénéfice de la municipalité de Notre-Dame-de-Lourde

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une demande de servitude pour l'établissement d'une piste cyclable sur sa propriété servant de captation d'eau potable.

CONSIDÉRANT QUE la capacité de captation de l'ouvrage d'eau potable a été significativement réduite dans les dernières années et que la municipalité se doit de conserver le maximum d'opportunité sur ses propriétés pour compenser cette perte de capacité.

Il est proposé par monsieur Benoit Desrochers et appuyé par monsieur Serge Perreault de décliner la demande de servitude ou tout projet de passage d'affectation à la propriété municipale servant de captation de l'eau potable, jusqu'à ce que la captation d'eau soit rétablie à des seuils comparables.

Adopté à l'unanimité.

8.3 Autorisation de dépense : Nivèlement et aménagement terrain de soccer

2023-05-099

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a prévu le remplacement des buts de soccer selon les standards de l'association de soccer régional.

CONSIDÉRANT QUE l'association de soccer de Saint-Félix-de-Valois a sollicité la collaboration de la municipalité pour répondre aux besoins de terrains de soccer à 7 et 9 joueurs.

CONSIDÉRANT QUE l'association de soccer a confirmé avoir plus de 30 joueurs en provenant de Sainte-Élisabeth dans ses diverses équipes.

CONSIDÉRANT QU' il est avantageux pour la communauté d'avoir un terrain conforme et cela autant au niveau des loisirs qu'au niveau économique par l'attraction d'utilisateurs de l'extérieur.

Il est proposé par Olivier Guilbert Choinière et appuyé par monsieur Benoit Desrochers d'autoriser une dépense maximale de 27 195.36 \$ plus les taxes applicables aux gazons Tholano inc., pour le réaménagement, sous réserve de la confirmation que des parties aura lieu à l'été 2023 par une association de soccer de la région.

Cette dépense affectera le poste budgétaire 03 01000 001 Immobilisation Loisirs et parcs.

Adopté à l'unanimité.



9. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

9.1 Rappel : Petit bac de compostage : semaine du 23 au 26 mai 2023

Il est rappelé qu'il y a 3 options pour les propriétaires ayant des petits bacs de compostage fourni par la municipalité :

- 1) Conserver le bac pour un usage différent que le compostage.
- 2) Mettre en bordure de rue du 23 au 26 mai pour un ramassage par la municipalité.
- 3) Apporter en tout temps, au garage municipal, le bac.

Il y a 3 interventions des citoyens.

10. TRAVAUX PUBLICS

10.1 Autorisation de dépense : Programme d'installation obligatoire de compteurs d'eau pour les commerces et l'agriculture

2023-05-100

Il est proposé par monsieur Benoit Desrochers et appuyé par monsieur Serge Perreault de mandater la plomberie EXO pour l'installation de 30 compteurs d'eau pour les commerces et entreprises agricoles sur notre territoire pour un maximum de 15 000\$, plus les taxes applicables. Les compteurs seront fournis par la municipalité.

Cette dépense affectera le poste budgétaire 03 01000 022 Immobilisation Aqueducs. Adopté à l'unanimité.

10.2 Démarche de recherche de fuite et consommation inhabituelle

2023-05-101

CONSIDÉRANT QUE la consommation maximale par minute est de 1200 litres.

CONSIDÉRANT QUE la consommation minimale, durant la nuit, devrait être d'environ 20 ou 30% de la consommation maximale selon les comparables des autres réseaux municipaux, mais que la consommation minimale effective se situe entre 600 et 800 litres par minute.

CONSIDÉRANT QU' il est anormal d'avoir ces chiffres et donc que possiblement la moitié de l'eau acheminée à l'aqueduc est liée à un bris non décelé ou une consommation déraisonnable d'eau de façon continue.

Il est proposé par monsieur Benoit Desrochers et appuyé par madame Josée Leclair de mandater INNOV LOGIC pour la recherche de fuite et l'analyse de la consommation d'eau potable sur notre réseau lié à l'usine de Notre-Dame-de-Lourdes pour un montant maximum de 20 000\$ plus les taxes applicables.

Cette dépense affectera le poste budgétaire 02 41300 411 Services professionnels. Adopté à l'unanimité.



11. SÉCURITÉ PUBLIQUE

11.1 Dépôt des rapports trimestriels

Le rapport trimestriel pour la centrale municipale d'appel est déposé pour la période de janvier à mars 2023. Il y a eu 3 dossiers.

Le rapport périodique pour le contrôler canin est déposé.
Il y a eu 2 interventions et 80 licences de vendues.

11.2 Couverture de protection incendie du territoire

2023-05-102

CONSIDÉRANT QUE les élus ont été informés qu'il n'y a plus de pompiers en provenance du territoire de Sainte-Élisabeth.

CONSIDÉRANT QUE les élus ont été informés que le schéma de couverture de risque a fait passer à 12 minutes le temps de réponse des effectifs.

CONSIDÉRANT QUE la réalisation de la Maison des aînés en cours, pose des questions concernant le délai de réponse malgré la présence d'une caserne sur le territoire de la municipalité.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité à investie pour obtenir une caserne conforme aux besoins actuels et que celle-ci ne serait potentiellement pas utilisée en cas d'intervention sur le territoire par le manque d'effectif.

CONSIDÉRANT QU' un quatrième pôle pourrait bonifier l'intervention pour les municipalités de Sainte-Élisabeth, Saint-Norbert et Sainte-Cuthbert.

Il est proposé par monsieur Serge Perreault et appuyé par monsieur Benoit Desrochers de demander un plan d'action avec un échancier au service d'incendie de la MRC d'Autray afin de résoudre la problématique de pompiers volontaires en provenance du territoire, notamment un processus d'embauche avec un facteur de discrimination positive envers les candidatures en provenance de notre territoire. De plus, inclure les détails d'affectation des pompiers en garde en caserne du service, afin de voir les possibilités d'affectation à la caserne de Sainte-Élisabeth.

Adopté à l'unanimité.

11.3 Projet pilote du sens unique sur la rue Saint-Thomas

Période de question et d'information.

Il y a 3 interventions de la population



12. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL

Les conseillers font les rapports de leurs interventions municipales.

Monsieur Serge Perreault félicite l'implication d'un citoyen dans un comité régional pour l'innovation de la persévérance scolaire.

Monsieur Louis Bérard félicite la reconnaissance reçue de Margot Adam, à titre de nouvelle présidente de la FADOQ.

Monsieur Louis Bérard félicite monsieur Richard Parent pour son implication ayant reçu une reconnaissance nationale dans le cadre de la fondation du rein à travers de nombreuse année.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Il y a 2 interventions.

Il y avait 12 personnes présentes.

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare l'assemblée close à 20 h 08 .

Louis Bérard, maire

David Paradis-Lapointe, directeur
général et greffier-trésorier

Je, Louis Bérard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Louis Bérard, maire